

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE- ADRESSE DU 16 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize avril à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse convoqué le dix avril deux mille dix-huit conformément à la Loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire.

Etaient présents : Madame Claire Mas, Madame Catherine Guignery, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Luc Lefèvre, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Sophie Derudder, Madame Odile Fischer, Monsieur Jean-Paul Bravard, Monsieur Michel Harel, Madame Annik Berthelot, Monsieur Antoine Vivien, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Michel Malandain, Madame Marie Hélène Fleury, Madame Christelle Msica-Guérout (jusqu'à 19h00h), Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Isabelle Micheneau, Monsieur Régis Lallemand, Monsieur Paul Lafleur, Madame Françoise Martin, Monsieur Dominique Jeanne dit Fouque, Monsieur François-Xavier Allonier, Monsieur Jean-Charles Dufait.

Etaient absents : Madame Gersende Le Dimna, Monsieur Elian Pilvin.

Pouvoirs : Madame Sylvie Molcard (pouvoir à Monsieur Egloff), Madame Christelle-Msica-Guérout (pouvoir à Madame N'Guyen à partir de 19h00 après le vote de la question n° 4 – Budget supplémentaire 2018), Madame Julie Dubosc (pouvoir à Madame Mas), Madame Laura Fiat (pouvoir à Monsieur Dufait).

Assistait également Monsieur Canayer, Directeur Général des Services.

Monsieur Paul Lafleur est nommé secrétaire de séance.

Nombre de votants : 27

Compte Administratif 2017 (question n° 2) : 26 votants, monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 12 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part des communications suivantes :

1 - Cession parcelle sente des Hommes d'Armes – délibération – annulation

Discussion :

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle est inconstructible, inutilisable pour la commune et que suite à la demande d'un riverain elle lui a été cédée.

Cependant l'acquéreur s'est rétracté car les frais liés à l'entretien et à la clôture des lieux se sont avérés trop onéreux ; cette bande de terrain reste donc en l'état dans le patrimoine Dionysien.

2 - Remerciement pour les subventions :

Association Vivre son Temps
Association Cyclotouriste de Sainte-Adresse
Association Société Linéenne de la Seine Maritime
Association Fondation de France
Association pour le Patrimoine de Sainte-Adresse
Association Vaincre la Solitude
Association Amicale du Personnel Communal de la ville de Sainte-Adresse
Association Dixie Fan Club
Association Les Ateliers de Sainte-Adresse
Association Tir à l'Arc
Association Comité de Jumelage
Association Bibliothèque Claude Monet
Association Aquacaux

3 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Sainte-Adresse non éligible pour l'année 2018 pour les projets suivants :

Travaux de voirie communale
Mise en sécurité de la toiture des tennis
Travaux Agenda d'Accessibilité Programmé
Réfection des allées du cimetière
Travaux défense incendie
Extension du dispositif de vidéo-protection

Discussion :

Monsieur le Maire regrette que Sainte-Adresse ne puisse être éligible à la DETR comme ce fut le cas auparavant.

4 - Confirmation d'une fermeture de classe au GSAL

Discussion :

Monsieur le Maire fait observer que, d'après l'Education Nationale, Sainte-Adresse, n'aurait pas assez d'enfants à scolariser eu égard au ratio défini.

5 - Dotation Globale de Fonctionnement

Discussion :

Monsieur le Maire fait observer que Monsieur le Premier Ministre avait annoncé qu'il n'y aurait pas de diminution de la DGF pour les communes ; cependant la dotation de Sainte-Adresse a baissé de 8%, soit -45.000 € sur le budget communal par rapport à l'an passé.

Monsieur le Maire fait part des décisions

Décision n° 10.2018 Acquisition d'un bon d'achat – stagiaire au service communication

Décision n° 11.2018 Contrat avec l'entreprise Unifer –Environnement, Transport, Traitement-location d'une benne

Décision n° 12.2018 Annule et remplace la décision n° 11.2018 (contrat avec l'entreprise Unifer – location d'une benne)

Décision n° 13.2018 Contrat de blanchisserie – ESAT de la Lézarde – année 2018

Décision n° 14.2018 Travaux de couverture – tennis de Sainte-Adresse – commande passée auprès de l'entreprise Castanier

Décision n° 15.2018 Travaux d'abattage, de câblage, de façonnage, de débardage de bois avec rachat des produits d'exploitation dans le bois du vagabond Bien Aimé – marché avec l'entreprise Service Vert

Décision n° 16.2018 Annexe au marché de vente de gaz – contrat signé avec Engie

Décision n°17.2018 Mise en conformité des installations électriques de l'église Saint-Denis – Marché avec l'entreprise Vion électricité

Décision n° 18.2018 Travaux d'entretien des espaces verts signature des marchés

Décision n° 19.2018 ANEL – adhésion 2018

Décision n° 20.2018 Association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire – cotisation 2018

Décision n° 21.2018 Association Pomologique de Haute Normandie – cotisation 2018

Décision n° 22.2018 Programme de voirie 2016-2017-2018 – avenant n° 4 au marché de travaux signé avec l'entreprise Eurovia

Décision n° 23.2018 Demande de raccordement électrique pour borne de recharge de véhicules électriques – sis rue du Beau Panorama – contrat avec la société Enédis

Ordre du jour

1 – Présentation du Compte de gestion du Receveur Municipal – année 2017

2 - Compte Administratif 2017

- 3 - Affectation du résultat 2017 – reprise du résultat de l'exercice N-1
- 4 – Budget Supplémentaire – année 2018
- 5 – Budget annexe – aménagement Friche ENSM - création
- 6 - Personnel Municipal – plan de formation 2018
- 7 - Marché d'exploitation de chauffage – bâtiments communaux – Avenant n° 2
- 8 - Opération Lire à la plage – convention – signature - autorisation
- 9 – Subventions aux Associations
 - a- Association des Conciliateurs de justice
 - b – Association Hélios – festival Apollo
 - c – Studio Honolulu
- 10 – Implantation d'une bâche murale décorative – convention de mise à disposition d'une façade d'immeuble – signature – autorisation
- 11 – Nice-Havrais – bornage – convention ville de Sainte-Adresse/copropriété du Nice-Havrais – signature - autorisation
- 12 – Convention d'occupation précaire d'utilisation du domaine public – signature - autorisation

Questions diverses

Présentation du Compte de Gestion de l'année 2017

Monsieur Lefèvre expose ce qui suit :

« L'exécution budgétaire 2017 du budget de la ville de Sainte-Adresse retracée dans le compte de gestion se présente de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Prévisions budgétaires 4.293.709,02 €
 Recettes nettes 1.137.505,90 €
 Dépenses nettes 1.600.825,28 € soit un besoin de financement pour l'exercice de : 463.319,38 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur de 148.267,74 € le nouveau résultat cumulé est déficitaire à hauteur de 315.051,64 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prévisions budgétaires 8.670.633,12 €

Recettes nettes 6.214.806,55 €
Dépenses nettes 5.258.063,57 € soit un excédent de l'exercice de 956.742,98 €.

Compte tenu du résultat antérieur disponible* de 2.700.333,12 € le nouveau résultat cumulé s'élève à 3.657.076,10 €.

Le résultat à affecter s'élève donc à 3.657.076,10 € sachant que la couverture du besoin de financement (déficit d'investissement -315.051,64 € corrigé du solde des restes à réaliser - 401.340,05 €) constitue le minimum réglementaire soit pour 2018 : 716.391,69 €.

Le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif ».

*(*résultat de fonctionnement cumulé- affectation)*

Discussion

Monsieur le Receveur Municipal étant absent excusé ce soir, Monsieur Luc Lefèvre présente le compte de gestion.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion reflète exactement les dépenses et les recettes engagées par la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion à l'Unanimité

Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations pour la présentation et le vote du Compte Administratif 2017. Monsieur Michel Harel, Conseiller Municipal, prend la présidence de la séance et demande à Monsieur Luc Lefèvre, Adjoint aux finances, de présenter le Compte Administratif 2017

Compte Administratif – exercice 2017

Monsieur Luc Lefèvre expose ce qui suit :

« Le Compte Administratif qui est soumis à votre vote ce soir retrace l'exécution de l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice 2017.

Deux tableaux en page 6 et 7 de cette note offrent une vision synthétique de ces résultats ».

I – Section de fonctionnement

A – Dépenses

1 – Dépenses de gestion

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
11 – Charges à caractère général	1741.900 €	1.371.224,64 €
12 – Charges de personnel	2.840.000 €	2.670.227,37 €
65 – Autres charges de gestion courante	837.500 €	822.686,99 €
014 – Atténuation de produits	151.000 €	155.633 €
Total dépenses de gestion	5.570.400 €	5.019.772 €

2 – Dépenses réelles

Elles résultent de l'addition des dépenses de gestion et des chapitres 66 et 67

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
66 – Charges financières (intérêts des emprunts)	44.000 €	33.445,71 €
67 – Charges exceptionnelles	5.000 €	2.933,09 €
Total dépenses réelles	5.619.400 €	5.056.150,80 €

3 – Dépenses d'ordre

Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements) : 201.912,77 €.

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017 s'élève ainsi à 5.258.063,57 €.

B – Recettes de fonctionnement

1 – Recettes de gestion

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
013 – Atténuation de charges	94.800 €	118.964,41 €
70 – Vente de produits divers – prestations de services	399.500 €	396.911,45 €
73 – Impôts et taxes	4.208.300 €	4.453.126,85 €
74 – Dotations, participations	1.016.100 €	989.791,34 €
75 – Autres produits de gestion courante	246.500 €	249.162,78 €
Total recettes de gestion	5.965.200 €	6.207.956,83 €

2 - Recettes réelles

Elles sont constituées des recettes de gestion et des chapitres 76 et 77.

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
76 - Produits financiers	100 €	24 €
77-Produits exceptionnels	5.000 €	6.825,72 €
Total recettes réelles	5.970.300 €	6.214.806,55 €

Le total des recettes de fonctionnement 2017 atteint ainsi la somme de 6.214.806,55 €.

C- Le résultat de la section de fonctionnement

1 – L'épargne de gestion : 1.188.184,83 € (394.800 € au Budget Primitif).

2 – L'épargne réelle : 1.158.655,75 € (350.900 € au Budget Primitif).

3 – Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2017 est donc de 956.742,98€.

4 – Le résultat cumulé de clôture se calcule en ajoutant au résultat de l'exercice le montant inscrit en réserve au chapitre R002 correspondant à l'excédent de fonctionnement 2016 soit : 956.742,98 € + 2.700.333,12 € (R002) = 3.657.076,10 €.

II – Section d'investissement

A – Dépenses

1 - Dépenses réelles

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
16 – Emprunts et dettes (remboursement du capital des emprunts)	329.000 €	313.263,12 €
20–Immobilisations incorporelles	68.000 €	23.625,74 €
21-Immobilisations corporelles	255.000 €	65.945,83 €
23 – Immobilisations en cours	1.400.000 €	967.019,95 €
Sous-total 20 – 21 – 23	1.723.000 €	1.056.591,52 €
204–Subventions d'équipements versées	93.000 €	88.238,02 €
Total dépenses réelles d'investissement	2.145.000 €	1.458.092,66 €

2 - Dépenses d'ordre

Chapitres 041, opération d'ordre de transfert entre sections : 142.732,62 €

Le montant des dépenses d'ordre en section d'investissement est donc arrêté à la somme de 142.732,62 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève ainsi à 1.600.825,28 €

B – Recettes d'investissement

1 – Recettes réelles

Chapitres	Inscrit au Budget Primitif	Résultat constaté au Compte Administratif
10 – Dotations fonds divers	158.000 €	214.524,19 €
13 – Subventions	277.000 €	380.357,71 €
16 – Emprunts et dettes	1.169.100 €	633 €
23–Immobilisations en cours (remboursement d'avances forfaitaires)		13.917.46 €
24–Cessions d'immobilisations	190.000 €	
Recettes réelles d'investissement	1.794.100	609.432,36 €

Aux recettes constatées, il convient d'ajouter la somme de 183.428,15 € inscrite au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé, correspondant à la part de l'excédent de fonctionnement constaté en 2016 et affecté au financement de la section d'investissement.

Soit un total de recettes réelles de 792.860,51 €.

2 – Recettes d'ordre

Chapitres 040, 041, opérations d'ordre de transfert entre sections :

040 : 201.912,77 €, dotations aux amortissements.

041 : 142.732,62 € immobilisations incorporelles et corporelles

Soit un total de recettes d'ordre de 344.645,39 €.

Pour 2017, le total des recettes d'investissement est donc arrêté à 1.137.505,90 €.

3 – Résultat de la section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement étant de 1.600.825,28 € et les recettes de 1.137.505,90 €, le résultat de l'exercice est donc de - 463.319,38 €.

2- Le résultat cumulé de clôture ; il s'obtient en ajoutant au résultat de l'exercice 2017 le résultat excédentaire de l'exercice 2016 (R001) qui était de 148.267,74 €,

Soit $-463.319,38 \text{ €} - 148.267,74 \text{ €} = - 315.051,64 \text{ €}$.

3 – Le besoin de financement de la section

Il résulte de l'addition du résultat cumulé de clôture et du solde des restes à réaliser, ceux-ci correspondent aux dépenses et recettes ayant fait l'objet d'un engagement mais qui ne sont pas encore liquidées.

En dépense, les restes à réaliser sont chiffrés à 401.340,05 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 716.391,69 €.

Ce besoin de financement sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement qui est de 3.657.076,10 €.

Le solde, 2.940.684,41 € sera affecté en réserve à la section de fonctionnement au chapitre R002 du budget 2018.

Compte Administratif 2017

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
011 : charges générales	1.371.224,64 €	013 : atténuation de charges	118.964,41 €
012 : charges de personnel	2.670.227,37 €	70 : vente de produits	396.911,45 €
014 : atténuation de produits	155.633 €	73 : impôts et taxes	4.453.126,85 €
65 : autres charges	822.686,99 €	74 : dotations, subv., particip.	989.791,34 €
		75 : autres produits	249.162,78 €
Total dépenses gestion	5.019.772 €	Total recettes gestion	6.207.956,83 €

ÉPARGNE DE GESTION : **1.118.184,83 €**

66 : intérêts emprunt	33.445,71 €	76 : produits financiers	24 €
67 : charges exceptionnelles	2.933,09 €	77 : produits exceptionnels	6.825,72 €
Total dépenses réelles	5.056.150,80 €	Total recettes réelles	6.214.806,55 €

ÉPARGNE RÉELLE : **1.158.655,75 €**

042 : opérations d'ordre :	201.912,77 €		
Total dép. fonctionnement :	5.258.063,57 €	Total rec.fonctionnement :	6.214.806,55 €

Résultat exercice : 956.742,98 €

Résultat cumulé : 956.742,98 € + R002 : 2.700.333,12 € : 3.657.076,10 €

Compte Administratif 2017

Investissement

Dépenses

Recettes

16 : remb. capital des emprunts	313.263,12 €	10 : dotation, FCTVA, TA	214.524,19 €
		1068 : excédent de fct	183.428,15 €
20: immo incorporelles	23.625,74 €	13 : subventions	380.357,71 €
21 : immo corporelles	65.945,83 €		
		16 emprunts et dettes	633 €
23 : immo en cours	967.019,95 €	23 : immo en cours	13.917,46 €
sous-total 20.21.23	1.056.591,52 €		
204 : subv d'équipement versées	88.238,02 €		
Total dépenses réelles	1.458.092,66 €	Total recettes réelles	792.860,51 €
041 : op. ordre de transfert entre section	142.732,62 €	040 : op. ordre de transfert	201.912,77 €
		041 : op. ordre de transfert	142.732,62 €
Total dépenses ordre	142.732,62 €	Total recette ordre	344.645,39 €
Total dépenses INV	1.600.825,28 €	Total recettes INV	1.137.505,90 €

Résultat exercice : - 463.319,38 €

R001 résultat excédentaire 2016 : 148.267,74 €

Résultat cumulé de clôture : -315.051,64 €

Restes à réaliser dépenses : 401.340,05 €

Total dépenses INV 1.853.897,59 € Total recettes INV 1.137.505,90 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 716.391,69 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la Majorité – 2 abstentions Monsieur Jean-Charles Dufait et Madame Laura Fiat (pouvoir à Monsieur Dufait)
et une non-participation au vote : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire réintègre la salle des délibérations après le vote du Compte Administratif 2017; Monsieur Harel indique que le Compte Administratif 2017 a été voté à la Majorité (2 abstentions).

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Affectation du résultat 2017 – reprise du résultat de l'exercice N-1

Monsieur Luc Lefevre expose ce qui suit :

« L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif ».

L'arrêté des comptes détermine le résultat de fonctionnement de l'exercice, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

Le résultat de la section de fonctionnement s'il est excédentaire fait l'objet d'une décision d'affectation de l'assemblée délibérante en section d'investissement à hauteur du besoin de financement de cette section.

Ce besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde d'exécution de la section (dépenses-recettes) cumulé avec le solde des restes à réaliser de la même section.

Le surplus de l'excédent de fonctionnement disponible après affectation pour couvrir le besoin de financement pourra être reporté en section de fonctionnement ; les sommes correspondantes vous sont détaillées dans le document joint.

Je vous propose ce soir de vous prononcer sur une affectation du résultat à hauteur de 716.391,69€ et un report à nouveau de 2.940.684,41 €.

Reprise des résultats de l'exercice N-1 et affectation du résultat 2017

Résultat de fonctionnement 2017	
A) résultat de l'exercice	956.742,98 €
B) résultats antérieurs reportés	2.700.333,12 €
C) résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	3.657.076,10 €
D) solde d'exécution d'investissement 2017	
D 001 (Besoin de financement)	315.051,64 €
E) solde des restes à réaliser d'investissement 2017	
Besoin de financement	401.340,05 €
F) Besoin de financement (D + E)	716.391,69 €
REPRISE	2.940.684,41 €
1) affectation en réserves en investissement correspondant au moins à la couverture du besoin de financement (c.1068)	716.391,69 €
2) report en fonctionnement (R 002) recette	2.940.684,41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Budget Supplémentaire – exercice 2018

Monsieur Luc Lefèvre expose ce qui suit :

« A la suite de l'examen du Compte Administratif 2017 et de l'affectation des résultats, je vous propose d'examiner le projet de Budget Supplémentaire 2018 qui doit nous permettre d'intégrer les résultats de 2017 au présent exercice et d'ajuster les dépenses et recettes qui ont été inscrites lors de l'adoption du Budget Primitif 2018.

Un tableau en page 4 de cette note vous présente ces différentes opérations de manière synthétique.

I – Section de Fonctionnement

A – Dépenses

- Au chapitre 023, virement à la section d'investissement : Inscription d'une somme de 2.940.684,41 € afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à ce montant de 2.940.684,41 €.

B – Recettes

- Chapitre R002, résultat de fonctionnement reporté : 2.940.684,41 €.

Il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2017 une fois déduite la somme nécessaire au financement de la section d'investissement.

II – Section d'Investissement

A – Dépenses

Elles sont composées de restes à réaliser (RAR), dépenses ayant fait l'objet d'un engagement comptable mais qui ne sont pas encore mandatées, et de dépenses nouvelles.

- Chapitre 10, Dotations, Fonds Divers et Réserves : 1.000 € pour un dégrèvement relatif à une taxe d'urbanisme induit perçue.

- Chapitre 20, Immobilisations incorporelles : 61.630,94 € : 38.630,94 € correspondant à des restes à réaliser et 23.000 € pour la réalisation d'un plan de gestion des espaces naturels du Cap de la Hève.

- Chapitre 21, Immobilisations corporelles : 2.066.046,76 € : 33.046,76 € de Restes à Réaliser et 2.033.000 € de dépenses nouvelles réparties de la manière suivante :

- 2.000.000 € inscrits pour des acquisitions foncières et ce à ce titre de provisions
- 33.000 € pour l'acquisition d'un véhicule pouvant transporter des denrées alimentaires

- Chapitre 23, Immobilisations en cours : 488.662,35 € : 329.662,35 € de Restes à Réaliser et 159.000 € de dépenses nouvelles correspondant aux opérations suivantes :

- 52.000 € afin de compléter le financement nécessaire à la réfection de la toiture du tennis
- 31.000 € pour le remplacement des balustres ornant le toit de la salle de l'Orangerie
- 16.000 € pour des travaux à effectuer dans l'église Saint Denis
- 30.000 € pour notre participation aux travaux d'enfouissement des containers de collecte de déchets place Clemenceau
- 30.000 € pour compléter la somme inscrite au budget primitif afin de procéder à la rénovation des allées du cimetière.

Total des chapitres 20, 21 et 23 : 2.616.340,05 €.

Soit 401.340,05 € de Restes à Réaliser et 2.215.000 € de dépenses nouvelles. L'ensemble de ces sommes vous sont détaillées dans un tableau figurant pages 89 à 93 du document budgétaire.

- Chapitre 204, subventions d'équipement versées : inscription de 1.000 € au titre de notre participation à des travaux sur les ouvrages de protection contre la mer réalisés par le Département de Seine Maritime.

Le total des dépenses réelles se chiffre ainsi à 2.618.340,05 €.

- Chapitre 041, opération d'ordre de transfert entre section : opérations comptables liées à des frais d'étude suivies de travaux : 12.000 €.

- Chapitre D001, résultat reporté de l'exercice antérieur : 315.051,64 €.

Total des dépenses d'investissement : 2.945.391,69 €.

B- Recettes

- Chapitre 10, Dotations, Fonds Divers : 716.391,69 € au titre du compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé, correspondant à l'affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement issu du Compte Administratif 2017.

- Chapitre 16, Produit des emprunts.

Il vous est proposé de retirer de cette ligne de crédit la somme de 723.684,41 €. Cette opération effectuée, et compte tenu du montant inscrit au Budget Primitif, reste disponible sur ce chapitre la somme de 316.315,59 €.

- Chapitre 021, Virement de la section de fonctionnement : 2.940.684,41 €.

- Chapitre 041, Opération d'ordre de transfert entre section : 12.000 €.

Le total des recettes d'investissement se chiffre ainsi à 2.945.391,69 €, point d'équilibre de la section.

Budget Supplémentaire 2018

Fonctionnement

Dépenses

Recettes

023 : virement à la section d'investissement	2.940.684,41 €	R002 : Résultat de fonctionnement reporté	2.940.684,41 €
Total dépenses de fonctionnement	2.940.684,41 €	Total recettes de fonctionnement	2.940.684,41 €

Investissement

Dépenses

Recettes

10 : Dotations, Fonds divers	1.000 €	Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers	716.391,69 €
204 : Subvention d'équipement versée	1.000 €		
20 : Immobilisations incorporelles	61.630,94 €		
21 : Immobilisations corporelles	2.066.046,76 €	Chapitre 16 : Produits des emprunts	-723.684,41 €
23 : Immobilisations en cours	488.662,35 €		

Sous-Total 20, 21, 23 : 2.616.340,05 €

(dont 401.340,05 € de Restes à Réaliser)

Total Dépenses Réelles	2.618.340,05 €	Total Recettes Réelles d'Investissement	-7.292,72 €
041 : Opérations Patrimoniales	12.000 €	021 : Virement de la section de fonctionnement	2.940.684,41 €
		041 : Opérations Patrimoniales	12.000 €
D001 : solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté	315.051,64 €	Total Recettes d'Ordre	2.952.684,41 €
Total dépenses d'Investissement	2.945.391,69 €	Total recettes d'investissement	2.945.391,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la Majorité – 2 abstentions Monsieur Jean-Charles Dufait et Madame Fiat (pouvoir à Monsieur Dufait).

Départ de Madame Msica-Guérout à 19h00 après le vote de la question n° 4 « Budget Supplémentaire – année 2018 ».

Création d'un Budget Annexe

Destiné à l'aménagement de la friche de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime

Monsieur Luc Lefèvre expose ce qui suit :

« Lors de notre séance du 16 novembre 2017 vous vous êtes prononcés en faveur de la délégation à l'Etablissement Public Foncier de Normandie du droit de priorité de la ville pour l'acquisition du terrain occupé jusqu'en 2015 par l'ENSM.

Par délibération en date du 22 mai 2017 vous avez donné votre accord à l'offre formulée par les services de France Domaines fixant à 2.140.000 € le prix de cession de ce terrain ; accord confirmé par délibération du 25 septembre 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

Lors de notre séance du 12 février 2018 vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention de l'EPFN sur la friche ENSM.

Afin d'individualiser les dépenses et les recettes de cette opération d'aménagement, il vous est proposé la création d'un budget annexe qui lui sera dédié.

Les avantages de ce budget annexe seront les suivants :

- Fournir les indications précises sur le budget de cette opération d'aménagement en suivant l'évolution de sa situation financière.

- Faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales liées à cette opération notamment celles liées à la TVA.

Je vous demande donc :

- = De bien vouloir approuver la création d'un budget de comptabilité M 14 dénommé « *Budget Annexe – Aménagement de la friche ENSM* ».

Discussion

Monsieur le Maire souligne que cette délibération autorise la création d'un budget annexe spécialement dédié à cette opération ; ce budget annexe permettra ainsi d'exiger le remboursement de la TVA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'Unanimité

PERSONNEL MUNICIPAL

Plan de Formation 2018 au profit des agents de la collectivité

Madame Fischer expose ce qui suit :

« VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le Décret n°2016-1970 du 28 décembre 2016 relatif au compte d'engagement citoyen du compte personnel ;

VU le Décret n°2017-928 du 06 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

VU l'avis du C.T en date du 10 avril 2018 ;

VU la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique Paritaire dont dépend la collectivité.

Ce plan de Formation mentionne les actions de formation suivantes :

- formations d'intégration (catégorie C) et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels,
- formations imposées par le statut (F.C.O. police municipale)
- formations en intra (groupes de 15 personnes sur site),
- formations en « union de collectivités »,
- actions mobilisables au titre du compte personnel de formation.

Ce plan de Formation recense l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation.

Les propositions retenues qui ont été présentées, à l'avis du Comité Technique reposent sur trois orientations stratégiques :

- I- Approfondissement des compétences
- II- Hygiène et sécurité
- III- CACES et permis

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents, il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition par adaptabilité des besoins de notre organisation et des sollicitations de nos personnels.

Je vous demande ce soir de bien vouloir vous prononcer sur ce plan de formation ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'Unanimité

**Marché d'exploitation de chauffage
des bâtiments communaux**
Avenant n°2 - Signature – autorisation

Monsieur Luc Lefèvre expose ce qui suit :

« La Ville de Sainte-Adresse a confié en 2009, à l'entreprise CRAM, le contrat d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux, et ce pour une durée de 10 ans. Ce marché est composé de 3 prestations :

P1 : fourniture de combustible nécessaire au chauffage, à la ventilation et à la production d'eau chaude sanitaire

P2 : prestation de surveillance et de petit entretien

P3 : prestation de garantie intégrant le gros entretien, les interventions urgentes, les réparations, les améliorations techniques.

Suite à la nouvelle réglementation mettant fin au tarif réglementé en ce qui concerne la fourniture de gaz, un premier avenant est intervenu en janvier 2015, qui a conduit à adopter un nouvel indice de référence pour les modifications de prix du poste P1, plus avantageux pour la commune.

Il nous est proposé aujourd'hui, par notre conseil (Cabinet Lecoq), de passer un avenant n°2 ayant pour objet de redéfinir les nouvelles dispositions techniques et financières ainsi que les modalités de révision des prix P1, k et Ab applicables au site n°5 (GSAL), suite au passage au gaz, en 2016, des installations de chauffage du groupe scolaire.

Au total, cet avenant n°2 représente une diminution de 4,86 % du montant du marché de base.

Je vous propose ce soir d'autoriser le Maire à signer cet avenant n°2 ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'Unanimité

Opération Lire à la Plage – édition 2018
Convention avec le Département de Seine Maritime

Monsieur Bravard expose ce qui suit :

« Depuis 2006, l'opération « lire à la plage », initiée par le Département de Seine Maritime, rencontre chaque année un vif succès ; l'an passé ce sont 38.770 personnes qui ont ainsi été accueillies sur l'ensemble des 12 sites du littoral de Seine Maritime.

Cette réussite est avant tout le résultat d'un partenariat de qualité qui s'est instauré entre notre commune, les bibliothèques et l'ensemble des services du Département qui participent à cet événement.

Pour l'été 2018, la 13ème édition de l'opération « lire à la plage » sera proposée au public du samedi 7 juillet au dimanche 26 août 2018 de 14h00 à 19h00, tous les jours de la semaine, sans interruption les samedis, dimanches ou jours fériés.

Le financement de cette opération, ainsi que l'installation de l'équipement mobilier et immobilier nécessaire à son bon déroulement sont entièrement pris en charge par le Département de Seine Maritime ; reste uniquement à la charge de la commune la surveillance des lieux en dehors des heures d'ouverture au public et la disponibilité d'un agent des services techniques en cas de problème.

Considérant l'intérêt de cette animation, je vous propose d'approuver le renouvellement de cette opération et d'autoriser la signature de la convention entre la ville de Sainte-Adresse et le Département définissant les conditions d'organisation ».

Discussion

Monsieur le Maire félicite le Département de Seine Maritime pour cette belle initiative ; il indique que des négociations sont actuellement en cours quant à une éventuelle prise en charges totale par le Département des frais liés à cette opération, notamment en matière de rechargement de galets sur le site d'implantation de la cabane et son pourtour.

Monsieur le Maire souhaite de tout cœur que les intempéries et autres submersions estivales ne viennent pas dégrader les lieux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'Unanimité

Association des Conciliateurs de Justice

Attribution d'une subvention – proposition

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Depuis 40 ans, les Conciliateurs de justice assurent gratuitement dans certaines mairies des permanences au cours desquelles ils reçoivent les résidents qui rencontrent des difficultés lors d'un conflit de voisinage, un différend avec un propriétaire, un locataire, ou de toute autre nature...

Sur les Départements de la Seine Maritime et de l'Eure, ce sont 44 Conciliateurs qui œuvrent pour l'intérêt général dans le cadre de missions de service public ; ces professionnels se sont

regroupés en Association afin de mutualiser leurs expériences, développer une veille juridique et assurer la communication de leurs missions auprès d'un large public.

A Sainte-Adresse, le Conciliateur de justice assure sa permanence tous les troisièmes mardis de chaque mois, de 9h30 à 11h30 au Pavillon Noire-Pel.

Afin de maintenir cette activité de proximité très appréciée des Dionysiens, je vous propose ce soir de bien vouloir attribuer à l'Association des Conciliateurs de justice une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 € pour l'année 2018 ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'Unanimité

Subventions aux Associations

Association Hélios – festival Apollo – proposition – attribution

Monsieur Lafleur expose ce qui suit :

« L'an dernier, à l'occasion de la fête de la musique, les Dionysiens ont pu découvrir le festival « Apollo » organisé place Maréchal Joffre, par l'association Hélios.

Plus de 800 personnes ont assisté à cet événement sur le site privilégié du « Bout du Monde » afin de partager des moments conviviaux autour de la musique, de l'art et de la danse.

A l'instar de l'an passé et dans le cadre des animations estivales et touristiques initiées par la ville de Sainte-Adresse, il vous est proposé ce soir de renouveler notre partenariat avec l'Association Hélios et de lui attribuer une subvention d'un montant de 1.500 € destinée à l'organisation de cette manifestation.

Pour information, ce rassemblement est gratuit et ouvert à tous ; il débutera le samedi 23 juin dans l'après-midi sur le site « du Bout du Monde » et proposera 10 heures de musique, des expositions, des ateliers, des activités sportives et un village exposants ».

Discussion

Monsieur le Maire rappelle que la première édition de ce festival s'est très bien déroulée l'an passé ; la représentation 2018 se tiendra également sur la place maréchal Joffre.

Monsieur le Maire ajoute qu'une exposition de photographies aériennes sur le littoral Normand, initiée par le Conservatoire du Littoral, sera présentée au public.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'Unanimité

Subventions aux Associations
Studio Honolulu – proposition – attribution

Monsieur Lefèvre expose ce qui suit :

« Dans le cadre d'un partenariat entre le collège de la Hève et le réalisateur Jean-Marie Chatelier, ce dernier, en résidence pendant 3 ans au sein de cet établissement, s'est engagé à réaliser 3 documentaires, un par an, avec les élèves du collège.

Les thèmes choisis pour ces documentaires sont les suivants :

Pour l'année scolaire 2017/2018 : la présence Belge à Sainte-Adresse pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale.

Pour 2018/2019 portrait de 2 artistes de bandes dessinées résidant à Sainte-Adresse : Edith et Riff.

Pour 2019/2020 portrait de Benoît Duteurtre, écrivain né à Sainte-Adresse.

Le projet, dont le coût annuel est estimé à 13.000 €, est subventionné à hauteur de 9.000 € par la DRAC, 2.000 € par le collège et une subvention de 2.000 € est sollicitée de la part de la ville de Sainte-Adresse.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique que représente cette initiative pour notre commune, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le principe de l'octroi d'une aide sur les années 2018, 2019 et 2020 à l'Association Studio Honolulu qui porte le dossier et d'attribuer une subvention de 2.000 € pour la réalisation du premier documentaire en 2018 ».

Discussion

Monsieur Vivien souhaiterait obtenir des précisions sur le contenu du documentaire de la première année.

Monsieur Luc Lefèvre indique qu'il s'agit d'une réalisation de films construits autour d'un scénario à vocation pédagogique ; ce scénario utilise la grammaire et le vocabulaire cinématographique et nécessite un grand nombre d'heures de travail afin de parvenir à une œuvre aboutie.

Madame Martin demande si la ville doit s'engager à renouveler son partenariat pour les années 2019 et 2020 ?

Monsieur Lefèvre indique que l'engagement de la ville est conclu pour 2018, 2019 et 2020 avec la DRAC afin de pouvoir accompagner les classes sur toute la durée de cette période de 3 ans.

Madame N'Guyen s'interroge sur le nombre de classes concernées par le projet, la réelle ambition des 3 projets, sa présentation publique, le devenir des films une fois les 3 années passées...

Madame N'Guyen ajoute que le coût affiché pour la ville eu égard à ce projet n'est pas anodin et rappelle, qu'à contrario, le budget alloué en matière d'animation pour les enfants est peu conséquent.

Monsieur Lefèvre présente l'action et ses objectifs :

« Il s'agit d'un projet de résidence triennale territoriale qui s'inscrit dans une démarche enclenchée il y a plusieurs années avec le collège de la Hève et le réalisateur Jean-Marie Châtelier.

Trois films documentaires seront réalisés avec les élèves du collège de la sixième à la troisième, chacun de ces films étant intimement lié à la ville de Sainte-Adresse, à son histoire et à sa place sur le territoire.

Pour l'année 2018, le réalisateur va produire un film-documentaire revenant sur la présence Belge à Sainte-Adresse entre 1914 et 1918, la commune étant devenue la capitale de la Belgique durant la première guerre mondiale.

Une centaine d'élève est impliquée dans cette action pour un volume horaire de travail de 220 heures réparti entre une classe de sixième et deux classes de quatrième avec l'aide de leurs professeurs. Quant au film réalisé, il sera projeté au cinéma « Le Studio » au Havre et sera transmis à l'Ambassadeur de Belgique lors de sa prochaine visite à Sainte-Adresse.

Monsieur Egloff indique, au titre de la communication de la ville, que ces films seront visibles sur le site internet de la ville ainsi que sur la chaîne « you tube » ; il rappelle également que la DRAC finance à hauteur de 9.000 € chaque année un projet de grande qualité.

Monsieur Lefèvre indique qu'une projection pourrait également être envisagée par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité participe également aux projets et animations du jeune public.

Madame N'Guyen indique qu'il est important que la majorité des jeunes Dionysiens puisse avoir accès à divers projets pédagogiques et que ce ne soit pas un privilège destiné à peu de collégiens.

Madame N'Guyen rappelle que l'argent du contribuable ne doit pas être destiné à un public limité au détriment du plus grand nombre.

Madame Derudder fait observer que les animations proposées par la ville relèvent souvent du domaine des classes maternelles et primaires et que dans ce cas précis ce sont les collégiens qui sont concernés.

Monsieur le Maire rappelle que les programmes de la DRAC sont des programmes triennaux ; cependant, la délibération présentée ce soir concerne uniquement le vote d'une subvention de 2.000 € pour l'année 2018. Par la suite, si les conditions n'étaient pas remplies par les parties, cela remettrait en cause le vote des deux autres volets du projet triennal.

*Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord à la Majorité
(1 abstention – Monsieur Jean-Paul Bravard-)*

Implantation d'une bâche murale décorative
Convention de mise à disposition d'une façade d'immeuble
Signature – Autorisation

Monsieur Bravard expose ce qui suit :

« Dans le cadre d'une démarche de valorisation touristique et son souhait de développer l'art de rue par la mise en valeur de thématiques en lien avec son patrimoine culturel, la municipalité a décidé depuis plusieurs années de procéder à l'implantation d'une bâche murale située sur la façade sud/est de la copropriété situé 8 rue du Roi Albert à Sainte-Adresse.

Je vous propose ce soir de formaliser et d'entériner la mise à disposition du mur de la copropriété ci-dessus mentionnée et de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention, entre la ville de Sainte-Adresse et le syndic de copropriété ».

Discussion

Madame Martin s'interroge sur le coût de revient de la bâche.

Monsieur le Maire indique que le coût de cette bâche est fixé à 5.000 €, pose comprise et précise qu'à quatre reprises une bâche a habillé le mur de cette propriété. La première a été installée en 2014 à l'occasion de la commémoration du centenaire Belge, la seconde représentait les cabanes de plage peintes par l'artiste Pierre Lenoir Vaquero, la troisième évoquait un portrait de Claude Monet, dans le cadre de la saison « Normandie Impressionniste », la quatrième bâche représentait un portrait de matelot réalisé par les artistes Pierre et Gilles, apposée sur ce mur à l'occasion des 500 ans du Havre, la suivante représentera une toile du peintre Maufay récemment décédé.

Monsieur le Maire apprécie l'idée de ce mur bâché (auparavant recouvert d'un tag) à l'entrée de ville ; il ajoute à cet effet que certains endroits de Sainte-Adresse mériteraient une valorisation sur le plan artistique et ainsi permettre une mise en avant du patrimoine culturel de la commune.

Monsieur le Maire fait observer à ce titre que l'œuvre éphémère de l'artiste « Theutis », placée sur le mur de la Mairie, a été fort appréciée.

Monsieur le Maire fait également remarquer que les 2 ou 3 premières bâches avaient difficilement été arrimées sur le mur de façade et que le vent, s'engouffrant entre le mur et la bâche, faisait claquer la toile lors de forts coups de tempête.

Monsieur le Maire souligne qu'à cet effet il est nécessaire d'établir une convention avec la copropriété afin d'obtenir l'autorisation de pouvoir sécuriser le mur afin d'y implanter et déposer les accroches nécessaires au maintien des bâches. D'autre part, pour rappel, les bâches successivement implantées sur le mur ne se sont jamais décrochées ni envolées.

Madame Martin s'interroge sur le second paragraphe de l'article 6 de la convention qui stipule « qu'à la fin de la présente convention, les propriétaires récupéreront la libre disposition de leur mur en son état ».

Monsieur le Maire indique que les propriétaires récupéreront le mur en l'état où il se trouvera le jour où il sera libéré.

Monsieur le Maire rappelle qu'un état des lieux préalable devra impérativement être établi avant et après la pose des bâches.

Monsieur Allonier demande si la bâche actuelle des artistes Pierre et Gilles pourrait éventuellement être déplacée sur un autre site de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il a obtenu l'accord des artistes Pierre et Gilles afin que la ville puisse conserver la bâche « au matelot ». Dans le cadre du réaménagement du site de l'ENSM et du futur projet d'équipement culturel sur le plateau de la Hève, la bâche pourrait être posée sur un des murs du nouveau bâtiment.

Monsieur le Maire précise que la bâche va prochainement être déposée et conservée, confiée au Fonds Régional d'Art Contemporain, puis restituée à la ville le moment venu. Les artistes Pierre et Gilles pourraient à cet effet parrainer l'opération à l'occasion de l'inauguration du nouvel équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité.

**Nice Havrais – bornage –
Convention Ville de Sainte-Adresse / copropriétaires parcelles XB 257 et 249
Signature – autorisation**

Monsieur Vivien expose ce qui suit :

« Depuis plusieurs années, une discussion s'est amorcée entre la municipalité et le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble Dufayel 6 afin de réaliser le bornage de la limite séparative entre la parcelle appartenant à la commune (XB 259) mitoyenne à celle des copropriétaires de l'immeuble Dufayel 6 (XB 257), et de la parcelle XB 249.

Ce bornage permettra de clarifier les limites parcellaires de ces terrains en nature de bois et taillis, fortement en pente, et pourrait s'avérer utile pour définir les responsabilités en cas d'éboulement par exemple.

Les frais de bornage ont été estimés à 3.000 € TTC ; je vous propose que la Ville de Sainte-Adresse prenne 50 % de cette prestation à sa charge.

Si vous êtes d'accord sur le principe, cette participation financière prendra la forme d'une convention entre la Ville, le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble DUFAYEL 6, propriétaire de la parcelle XB 257, et les copropriétaires de la parcelle XB 249.

Aussi, je vous demande d'autoriser le Maire à signer cette convention »

Discussion

Monsieur le Maire indique que de nombreux cailloux et éboulis sont tombés de la falaise et qu'il était nécessaire de pratiquer ce bornage afin que la commune et les copropriétaires puissent engager des mesures de sécurisation et pratiquer un entretien régulier des lieux.

Monsieur le Maire fait observer que ce bornage est assez compliqué de par sa topographie.

Monsieur le Maire rappelle que les plans et documents cadastraux sont actuellement remis à jour de sorte que l'appartenance des parcelles soit définie et actée.

Monsieur le Maire indique également qu'une mise à jour est effectuée sur les voiries et leur appartenance.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité.

Convention d'occupation précaire et d'utilisation du domaine public

Signature – autorisation

Monsieur Egloff expose ce qui suit :

En avril 2017, un commerçant ambulant avait été autorisé à occuper le domaine public communal en bord de mer pour procéder à la vente de glaces durant la période estivale.

Pour des raisons familiales ce commerçant n'a pas souhaité reprendre son activité pour la saison estivale 2018.

Cependant, fort de ce succès, un autre commerçant ambulant a formulé une nouvelle demande d'occupation précaire et d'utilisation du domaine public pour la saison 2018.

Vu l'intérêt apporté par cette activité essentiellement estivale sur notre littoral Dionysien, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'occupation du domaine public pour la période du 15 avril au 15 octobre 2018.

Discussion

Monsieur Egloff rappelle que le précédent glacier a cédé son activité et qu'une nouvelle convention a été rédigée pour le nouveau marchand ambulant.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

La prochaine séance de conseil municipal est fixée au lundi 28 mai 2018, à 18h30 en Mairie.
